

M. Claude TESTANIERE
Campagne Gaubert
Quartier Pimoutier
04100 MANOSQUE

Manosque, le 6 juillet 2013.

Objet :
Attribution de nom de rue.

A
Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
04 100 MANOSQUE

Références :
Mon courrier du 3 juin 2013
Votre réponse en date du 2 juillet 2013
BJP/SS/184/2013

Monsieur Le Maire,

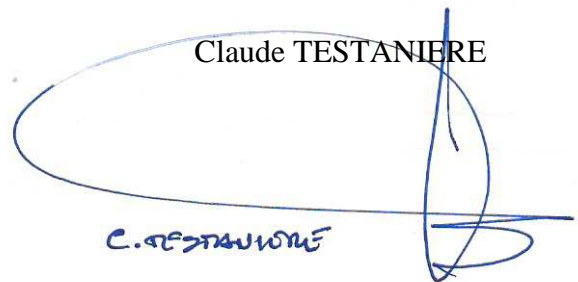
J'accuse réception de votre courrier en date du 2 juillet 2013 et cité en référence, par lequel vous m'informez que *le qualificatif d' « incorruptible » constitue une expression d'opinion à caractère politique allant à l'encontre du principe de neutralité tel que retenu par la jurisprudence de la Cour administrative d'appel de Nantes du 4 février 1999.*

Je prends acte de cette information, et modifie en conséquence ma demande en :
« Rue Robespierre ».

Je précise toutefois, que si j'avais pris la peine de préciser « l'incorruptible », c'était à fin de le distinguer de son frère aussi appelé Robespierre « Le Jeune », et ôter ainsi tout risque de confusion.

Vous remerciant de la prise en compte de cette demande ainsi modifiée et de l'accueil qui lui a déjà été réservé réservé, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Claude TESTANIERE



C. TESTANIERE